

## Avant-propos

En tant que fabricant et fournisseur de produits haut de gamme pour la technologie médicale et l'industrie de biens de luxe, le Groupe Cendres+Métaux se trouve particulièrement en ligne de mire. Cendres+Métaux ne souhaite pas et ne peut accepter d'être impliquée dans des affaires douteuses. Notre préoccupation est de veiller, lors de notre approvisionnement en matières premières, notamment en métaux précieux mais pas seulement, à ce que celles-ci proviennent de sources légitimes, éthiquement irréprochables et ne soient pas liées à des crimes, à des conflits armés ou à des violations des droits de l'homme.

## Aperçu du Code

Le Code de conduite de Cendres+Métaux, qui soutient cet engagement, se compose de 37 principes couvrant notamment les exigences générales, les chaînes d'approvisionnement responsables, les pratiques en matière d'emploi et droits de l'homme, l'environnement, le développement de produits responsables, l'application du code et la conformité.

Nous exigeons de nos collaborateurs et de nos partenaires qu'ils observent le présent Code de conduite et veillent à la conformité de leurs propres activités avec tous ses principes applicables. En outre, nous attendons de nos partenaires qu'ils communiquent ces principes à leurs propres prestataires et sous-traitants, et qu'ils les encouragent à intégrer ces principes dans leurs propres politiques et pratiques.

Nous attendons de nos partenaires qu'ils mettent en place des systèmes de gestion et des processus opérationnels appropriés, permettant de s'assurer que les exigences du présent Code de conduite sont systématiquement respectées et que la conformité au Code peut être vérifiée.

Les partenaires acceptent que nous puissions procéder à des visites de contrôle ou mandater des tiers pour la réalisation d'audits, afin de vérifier la conformité et de favoriser l'amélioration continue.

Pour toute question relative à l'application des principes et pratiques présentés dans le présent Code, les partenaires sont invités à consulter leur personne de contact.

## Exigences générales

1. Respecter les lois et règlements applicables
2. Observer des critères éthiques élevés
3. Ne se livrer à aucune forme de corruption, y compris l'extorsion et la fraude
4. Ne pas se livrer au blanchiment d'argent ni au financement du terrorisme
5. Respecter les règlements antitrust
6. Divulguer les caractéristiques des produits et les informations relatives à la santé et la sécurité
7. Être capable de fournir des informations sur le pays d'origine et les sources d'approvisionnement des composants et des matières premières
8. Préserver l'intégrité physique et la sécurité des employés et des produits et valeurs
9. Mettre en place des procédures de dépôt de plainte et de signalement appropriées

## Chaînes d'approvisionnement responsables

10. Observer le système de certification du processus de Kimberley et le système volontaire de garanties du World Diamond Council
11. Prendre des mesures pour s'assurer que l'or et/ou les platinoïdes fournis à Cendres+Métaux – quelle qu'en soit la source – répondent aux normes internationales relatives aux pratiques commerciales responsables, et ne proviennent pas de zones de conflits
12. S'engager à utiliser du papier, des emballages et d'autres produits issus du bois provenant d'un approvisionnement responsable
13. Faire tous les efforts raisonnables pour s'assurer que les pierres précieuses fournies à Cendres+Métaux sont extraites dans le respect des droits de l'homme et des droits du travail, ne proviennent pas de zones de conflits et n'occasionnent pas de dommages environnementaux
14. S'assurer que les matériaux d'emballage sont sûrs et conformes aux lois applicables dans le monde entier
15. Soutenir le développement des communautés impliquées dans la chaîne d'approvisionnement, dans la mesure du possible

## Pratiques en matière d'emploi et droits de l'homme

16. Observer la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies, et les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail
17. Respecter les droits humains fondamentaux, conformément aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
18. Reconnaître et respecter les droits des communautés locales, et la valeur de leurs traditions et de leur héritage culturel et social
19. Interdire toute discrimination
20. Interdire tous recours aux châtiments corporels, aux traitements dégradants, au harcèlement, à la violence physique, à la contrainte ou à l'intimidation sous quelque forme que ce soit
21. Observer le droit du travail et les règlements concernant l'esclavage et le trafic d'êtres humains
22. Interdire le recours au travail des enfants
23. Veiller à ce que les employés soient rémunérés, conformément aux standards de l'industrie, aux lois applicables relatives au salaire minimum légal et/ou aux conventions collectives
24. S'assurer que les heures de travail habituelles sont conformes aux conventions de l'Organisation internationale du Travail
25. Respecter la liberté d'association des employés
26. S'engager à appliquer des normes élevées d'hygiène et de sécurité

**Environnement**

27. Gérer les affaires de manière respectueuse de l'environnement, assurer la conformité avec les dispositions légales applicables, les normes environnementales et les règlements environnementaux spécifiques de l'industrie
28. Assurer la conformité des émissions produites par les activités avec les exigences légales
29. Adopter des bonnes pratiques de gestion de l'eau
30. Respecter les dispositions légales en matière d'utilisation des substances dangereuses
31. Veiller à ce que les déchets soient manipulés, stockés et transportés en conformité avec les normes de sécurité
32. Analyser la consommation d'énergie et prendre des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre
33. Protéger la biodiversité et les habitats vulnérables

**Développement de produits responsables**

34. Prendre en compte les aspects environnementaux et sociaux dans le cycle de vie complet des processus, technologies, produits et emballages

**Application et conformité**

35. Communiquer les principes du Code de conduite aux employés, sous-traitants et tiers concernés
36. Collaborer à l'évaluation du respect du Code de conduite et la faciliter
37. Signaler tout problème ou préoccupation directement au Management Qualité de Cendres+ Métaux à l'adresse suivante :  
[Q-Management@cmsa.ch](mailto:Q-Management@cmsa.ch)